



BRULLANOVES



Novembre - Décembre
2021

42^{ème} année

INFORMATIONS

Site Internet : brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr

Application : intramuros

Tél 04.68.95.33.11

SOMMAIRE

Meilleurs Vœux

Extrait du Conseil Municipal

On nous prie d'insérer

Dématérialisation des demandes
d'urbanisme

Informations déchets

Association Brouilla nature

Vœux 2022

Commémoration 11 Novembre

Bibliothèque

Informations

On nous prie d'insérer

Information police municipale

Expression de l'opposition

Informations utiles

MEILLEURS VOEUX

Monsieur le Maire, Pierre TAURINYA

*Ses Adjoints : Bernard PACCIANUS,
Régine BANTREIL, Claude COMMES*

*Son Conseil Municipal : Mesdames Laetitia ALCON,
Maryse CHARVIEUX, Laurence DJERROUD,
Elodie GIRAULT, Christelle OGOZALY,
Jessica QUIEF, Messieurs Nicolas BENNES,
Fabrice CAUMEIL, Gilles COSTE,
Marc MALAUAUD, Vincent MANUGUERRA*

&

Le personnel communal

Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

**** BONNE ANNEE 2022 ****



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

Présents : M TAURINYA, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, OGOZALY, GIRAULT (arrivée à 18h53), QUIEF, DJERROUD, Ms BENNES, COSTE (arrivé à 18h49), MANUGUERRA, CAUMEIL, MALAUAUD.

Absents ayant donné procuration : M PACCIANUS à M COMMES

Absent : Mme ALCON

Secrétaire de séance Mme CHARVIEUX

Quorum respecté, ouverture de la séance à 18h35 - Compte-rendu du 30/06/2021 validé à l'unanimité.

- 1- Demande d'intervention de la pépinière départementale et appui technique : accord à l'unanimité
- 2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2020 : validé à l'unanimité
- 3- Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public 2021 : accord à l'unanimité
- 4- Décision modificative n° 2 : accord à l'unanimité
- 5- Demande de subvention Socle Numérique dans les Ecoles 2021 : accord à l'unanimité
- 6- Règlement prêt de matériel : remis à une prochaine séance du Conseil Municipal
- 7- Règlement utilisation des véhicules : accord à l'unanimité

La séance est levée à 20h17

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site brouilla.fr

MAISON France SERVICES

La Communauté de Communes des Aspres a mis en place un service de conseil, d'informations et d'accompagnement dans vos démarches administratives (Pôle Emploi, Assurance Maladie, CAF, MSA, Finances Publiques, Carsat et autres). La permanence à Brouilla de la **Maison France Services** a lieu le 2^{me} lundi de chaque mois de 14h à 17h sur RV (04.30.44.48.79), ou à Thuir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h à la maison du Citoyen à Thuir.

ON NOUS PRIE D'INSERER

M & Mme Nicolas MIRAS sont fiers de leur fille Marion qui a obtenu la 1^{ère} place du Championnat Départemental de Karaté catégorie « Kata Minimes », le 14 novembre dernier à Argelès sur Mer.

La Municipalité adresse toutes ses félicitations à Marion ! Bravo



DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2022, chaque usager pourra déposer sa demande de permis de construire ou déclaration préalable de travaux concernant la commune de Brouilla, par voie électronique, à tout moment, dans une démarche simplifiée et sans frais, à l'aide du lien ci-après : <https://aspres.geosphere.fr/guichet-unique>

Le dépôt et l'instruction en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de **simplification et de modernisation des services publics**. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens. Les pétitionnaires peuvent se rendre sur le **portail AD'AU** accessible sur www.service-public.fr. Destiné aux particuliers comme aux professionnels, AD'AU facilite la démarche de l'utilisateur, guidé à chaque étape de la constitution de son dossier qu'il devra ensuite déposer sur le lien suivant : <https://aspres.geosphere.fr/guichet-unique>

Les demandes au guichet de la mairie restent bien sûr, possibles aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

INFORMATIONS DECHETS

Pierre TAURINYA Maire de Brouilla, Vice-Président de la Communauté de Communes des Aspres en charge des déchets, Vice-Président du Sydetom (Syndicat d'élimination des déchets) en charge des finances.

Aujourd'hui, je vais vous entretenir sur le bac jaune (déchets recyclables). Nous sommes un département pilote pour les déchets recyclables, ainsi nous pouvons mettre dans le bac jaune tous les emballages et rien que les emballages, et non pas tous les plastiques et polystyrène qui ne sont pas des emballages et ne doivent pas aller dans la poubelle jaune. Les gros cartons doivent être acheminés par les usagers directement en déchetterie (filiale assez bien rémunérée par les repreneurs), ce qui permet en les valorisant de faire baisser le coût de nos déchets ménagers. Les emballages recyclables ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres, comme il est courant de le faire avec les pots de yaourt par exemple.

Tous ces déchets du bac jaune doivent être en vrac dans le bac, pas de sachets plastique contenant des papiers ou autre ! EN VRAC !

Des contrôles sont effectués sur la qualité de tri de ces déchets : Un premier contrôle visuel lorsque le camion a vidé au sol son chargement, puis sur des tables de caractérisation avec des moyens humains. Ces petites mains comptabilisent tous les déchets et notent la qualité du tri. S'il y a plus de 25 % de mauvais tri, c'est-à-dire pas dans la bonne filière de déchet, le Sydetom, donc nous tous, sommes pénalisés financièrement (année 2020 : 700 000 euros). De plus, le chargement de déchets recyclables mal trié est incinéré à 184 euros/Tonne en 2021 et 195 euros/Tonne en 2022. Je résume donc un bac jaune mal trié n'est pas valorisé au prix des mercuriales déchets en France, de plus il prend une pénalité (700 000 euros en 2020) et il est incinéré 195 euros/Tonne. Tout ceci alourdit encore un peu plus notre taxe Ordures Ménagères.

La Belgique et l'Autriche ont une valorisation de leur bac jaune qui couvre entièrement les frais de la collecte et le traitement, leurs habitants ne dépensent pas un seul euro pour le bac jaune.

Je conclurai mes propos qui sont surtout d'ordre financier en vous rappelant aussi le côté noble et vertueux du tri. Lorsque nous recyclons, nous puisons moins de richesses de notre planète et nous consommons moins d'énergie pour aller chercher ces richesses, donc moins de gaz à effet de serre.

Aidez-nous pour avoir une planète plus propre pour nos enfants et pour nous même. Faites le bon TRI.



ASSOCIATION BROUILLA NATURE

Brouilla Nature vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année 2021.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le vendredi 21 janvier 2022 à 19h salle Rouzard au-dessus de la mairie. Tout le monde est invité venez nombreux. De petites collations seront proposées en fonction des conditions sanitaires du moment. Les adhésions (10€) seront ouvertes pour l'année.

En ce qui concerne la visite de l'usine de tri de Calce, deux dates sont retenues : le 28 février et le 4 mars 2022. Vous pouvez continuer à vous inscrire par mail ou par téléphone.

christian.armanet@orange.fr ou 06-78-77-31-33

ON NOUS PRIE D'INSERER

M ARTUS, infirmier à Brouilla, informe qu'il vaccine contre la Covid 19 à domicile ou au Cabinet, sur RV au 06.44.38.90.58.

La pharmacie PACCIANUS à Banyuls dels Aspres, informe que vous pouvez vous faire vacciner contre la Covid 19 à la pharmacie, sur RV au 04.68.37.53.20.

Brullanenques, Brullanencs,

Non malheureusement la pandémie n'est pas terminée.

Non nous ne pouvons pas encore reprendre une vie normale.

Non le repas des aînés n'aura pas lieu, ni la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

Il est fort désagréable pour un élu de dire NON à tout. Il est fort désagréable pour un élu de dire NON à notre modèle de vie si riche et envié par beaucoup, de dire NON à notre vie sociétale, cela est un vrai déchirement.

Tout de même, la raison doit l'emporter, il serait dangereux voire criminel de ne pas dire NON, tout le monde est bien conscient de cela. Enfin, pas tout à fait tout le monde puisque nous avons en France et ici même à Brouilla, quelques opposants aux vaccins, cela est fort dommageable pour notre société et notre vie en société. Il est fort dommageable d'être obligé de vacciner les enfants, même si les risques sont pratiquement nuls, d'après les matières grises compétentes afin d'avoir un plus grand nombre d'entre nous vaccinés, ceci pour pallier aux manquements de certains adultes.

Force est de constater encore une fois que nous sommes pris en otage par une minorité comme cela est si souvent le cas en France pour pratiquement tous les projets. Malheureusement, il est bien prouvé aujourd'hui que tout le monde partout dans le monde, enfants, adultes, personnes âgées, tout le monde rencontrera le COVID soit par le vaccin, soit par le virus et nous continuerons à déplorer des proches. La meilleure manière de minimiser cela à l'heure actuelle est le vaccin avec ces 2 doses, son rappel et les gestes barrières.

Cela dit, nous allons toutes et tous rentrer dans une période festive et cela va nous faire le plus grand bien, retrouver nos familles, nos amis, avoir quelques moments privilégiés avec nos enfants, petits-enfants, nos amis, tout simplement vivre ! que du bonheur !

Cette période s'agrémentera pour beaucoup d'entre nous de quelques jours de congés bien mérités, du bonheur encore que de prendre son temps. De plus, dame nature nous a gâtés ces jours-ci car nous pouvons admirer nos montagnes et le Canigou bien enneigé, heureux sont les chanceux qui pourront bénéficier de nos stations de ski catalanes.

Nous nous réjouissons tous de ces bons moments, cela permettra de recharger les corps et les esprits pour 2022, année qui sera certainement pour beaucoup d'entre nous plus belle et plus enrichissante que 2021.

En tout cas, cela est notre souhait, notre vœu le plus cher. L'être humain a déjà traversé des périodes de maladies, d'épidémies, des périodes de catastrophe, il s'est toujours adapté, il est toujours sorti vainqueur, il en sera de même demain.

Demain sera plus beau, demain sera plus festif, demain nous reprendrons nos vies normalement, Brullanenques, Brullanencs, soyez-en convaincus !

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous souhaitent à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, tout en restant prudent, cela est possible. Nous vous souhaitons à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2022.

Que 2022 soit remplie que de bonnes choses qui nous permettent de dire que la vie est belle.



COLIS DE NOEL POUR NOS AÎNÉS

En raison de l'actualité sanitaire, la municipalité décide de renouveler l'opération « colis de Noël » de l'an dernier pour remplacer le traditionnel repas des Aînés.

Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est bien dommage, mais nous en convenons tous également, il est bien compliqué et risqué de rassembler près de 100 personnes dans une même salle. Ainsi, les personnes concernées (et enregistrées en mairie) ont reçu un colis gourmand offert par la Municipalité.



DON DU SANG

L'établissement Français du Sang, l'Amicale de Brouilla et la Mairie remercient bien sincèrement les 44 donateurs qui se sont présentés lors de la dernière collecte, le 12 novembre et qui, par leur geste volontaire et généreux permettront à l'EFS de répondre à la demande des hôpitaux et cliniques de la Région. ENCORE MERCI !

PROTECTION DES COMPTEURS CONTRE LE GEL

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel par les propriétaires ou les locataires, y compris ceux placés sur les clôtures ou les trottoirs. En cas de détérioration par le gel, le remplacement du compteur est à la charge de l'abonné.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Ce 11 novembre 2021 devait être une journée de commémoration particulière, avec la présence de l'Amicale des Anciens Combattants de Bages, venus rendre hommage à Honoré Valls, dont le nom a été rajouté sur le Monument aux Morts de Brouilla.

Cependant, c'est sous une pluie battante qu'une vingtaine de personnes s'est présentée à 9 heures (horaire fixé par l'Amicale qui devait intervenir sur plusieurs communes) devant la mairie pour défiler et déposer les traditionnels bouquets au pied du Monument aux Morts.

Toujours sous la pluie, M Boulbé du Souvenir Français de Bages a présenté la carrière militaire de M Honoré Valls, mort pour la France à 23 ans.

M le Maire a ensuite lu le discours de Mme DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès des Armées qui a rendu hommage à M Hubert Germain qui repose désormais au Mémorial de la France.

Devant cette météo fortement désagréable, M le Maire a remercié la courageuse assemblée et l'a conviée à se réchauffer avec un petit café à la mairie, dans le respect des gestes barrières.



La Fontaine, Molière, Flaubert, Zola

De vieux auteurs toujours jeunes à l'honneur

La bibliothèque fête(ra)it

I- Le 400^{ème} anniversaire de la naissance de La Fontaine et de Molière
400 ans et toujours lus, représentés, récités, invités ! Toujours d'actualité

A- **LA FONTAINE (1621-1695)**, sous la forme plaisante des Fables, nous parle des excès du pouvoir, de la vanité des hommes, de la condition des misérables ; mais c'est surtout un grand poète :

« Un rat des plus petits voyait un éléphant
Des plus gros, et raillait le marcher un peu lent
De la bête de haut parage,
Qui marchait à gros équipage.
Sur l'animal à triple étage,
Une sultane de renon
Son chien, son chat et sa guenon
Son perroquet, sa vielle et toute sa maison
S'en allait en pèlerinage... »

Nul doute que dans 100 ans, dans 1000 ans, cette sultane continuera son pèlerinage... en l'honneur de notre fabuliste. A propos, qu'advient-il du rat ? Décidément, le monde de La Fontaine est souvent sans pitié !

B- **MOLIERE (1622-1673)**, est-il parvenu au cours de ses tournées de province jusqu'à Perpignan ? On peut en douter. Mais Pézenas, Béziers et d'autres villes méditerranéennes ont eu la chance de l'applaudir.

Nous vous proposons un petit jeu. Onze titres de comédies se cachent dans ce texte.

A vous de les trouver :

« Donc, je me suis rendu avec joie à ce goûter organisé par des amis.

Dès mon arrivée, j'ai été tout remué par un groupe d'enfants très bruyants, qui parlaient de l'école. Des femmes, un peu plus loin, s'écoutant parler, utilisaient des mots rares et soutenus. Ces précieuses, ridicules mais très fières, faisaient les femmes savantes, du moins qui croyaient l'être. Un homme, bien fait et bien mis, courtisait l'une d'entre elles. En vain. Attristé par ce dépit amoureux, il se retira.

J'entendais crier, vitupérer. Un misanthrope, râlant contre le genre humain, vit son entourage s'éloigner. J'ai reconnu M Pingre, un avaro de la pire espèce ; il économisait ses mots et enfouissait dans sa bouche et ses poches gâteaux et petits fours. Son ami, qui en bon tartuffe affichait une conduite austère, lorgnait les tables bien garnies et les dames.

Un bourgeois, gentil homme au demeurant, exaspérait par son bavardage. Tous ces fâcheux ont terni cette soirée.

Etourdi par le bruit, je filai à l'anglaise. »

II- Le 200^{ème} anniversaire de la naissance de **Gustave Flaubert (1821-1880)**

Voilà bien longtemps que nous aurions aimé organiser une rencontre autour de cet écrivain. Ce romancier, ascète et sensuel, rigoureux et fantaisiste, nous a laissé une Emma Bovary dont nous nous sentons encore proches.

III- Présence **d'Emile Zola (1840-1902)**

Une récente série télévisée, Germinal, l'a remis sur le devant de la scène littéraire, ainsi que l'affaire Dreyfus, souvent commentée ces derniers temps.

Un auteur s'intéressant à la condition ouvrière de son temps, s'acharnant à faire triompher la vérité (il défendra l'officier juif Alfred Dreyfus, injustement accusé). Un de ces intellectuels nécessaires à notre vie en société, quand d'autres s'appliquent à falsifier l'Histoire.

Il y a quelques années, un généreux donateur nous avait offert une grande partie des œuvres de Zola, en bon état et donc empruntables.

La bibliothèque dispose aussi de plusieurs comédies de Molière, des romans de Flaubert et des recueils de fables de La Fontaine, pour grands et petits.

RESTRICTIONS D'EAU

Par arrêté Préfectoral du 3 décembre 2021, la Commune a été placée en zone d'alerte ce qui implique les mesures suivantes :

Sont interdits :

- Le remplissage des piscines à l'exception de la 1^{ère} mise en eau
- Le lavage des véhicules hors de stations
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux
- L'arrosage des pelouses et des jardins (d'agrément, potagers) de 8h à 20h

Les dispositions mentionnées ci-dessus sont applicables jusqu'au **14 janvier 2022** inclus et pourront éventuellement être prorogées, renforcées, ou annulées par arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de la situation météorologique et piézométrique.

PORT DU MASQUE

Arrêté préfectoral du 30 novembre 2021 impose le port du masque pour toutes les personnes âgées de plus de 11 ans :

- Aux abords de crèches, écoles, collèges et lycées aux heures d'entrée et de sortie des classes
- Les marchés de Noël, les marchés de plein vent, les brocantes et les vides greniers
- De manière plus générale dans les lieux de concentration de population (gares, lieux de cultes, manifestations, rues commerçantes...)
- Dans les Etablissements Recevant du Public même lorsque le pass sanitaire est demandé

Ces obligations sont valables jusqu'au 31 décembre inclus.



Vivre

La misère est partout
Elle est même chez nous
Elle puise ses racines
Dans ces pays lointains
Ou les gens sont des chiens
Que des fous assassinent !

Oui, la drogue est partout
Elle est même chez nous
Et ceux qui la respirent
Sont nos propres enfants
Qui meurent en maudissant
Ceux qui les exterminent !

Les forêts sont partout
Les forêts sont à nous
Mais certains les détruisent
Voyez l'Amazonie
Et ses arbres meurtris
Que des fous déracinent !

La musique est partout
La musique est à nous
Et ses notes magiques
Diront au monde entier
Que nous voulons chanter
Pour notre joie de vivre !

Annie Franco

INFORMATIONS POLICE MUNICIPALE

Démarchage à domicile

La municipalité rappelle que par arrêté municipal du 21 octobre 2019, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de BROUILLA. En cas de doute, vous pouvez exiger que le démarcheur vous présente sa déclaration de démarchage.

Cette déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Opération tranquillité vacances

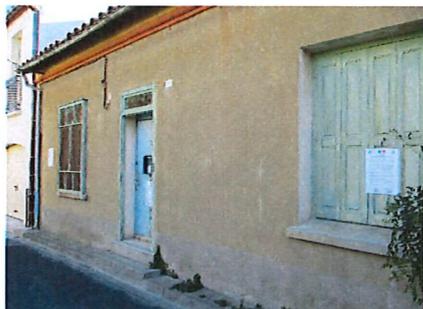
Afin d'assurer une vigilance accrue de votre habitation durant votre absence, il vous est possible de signaler votre départ auprès de la Gendarmerie Nationale mais aussi de la Police Municipale en remplissant un formulaire disponible en mairie.

Ce dispositif gratuit vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

Bien en état d'abandon manifeste

Avis de publication (paru le 05/12/2021 au MIDI LIBRE et L'INDEPENDANT)

Par un procès-verbal provisoire n°5/2021 du 30/11/2021 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au n°8 rue Julien Panhot, 66620 BROUILLA, références cadastrales : B611. Propriétaires connus : M. Jean-Jacques Balsa Quintanal décédé le 22/07/2021 à Caudebec-les-Elbeuf et MME. Chambelant Françoise décédée le 02/05/2004 à Rouen. Et ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en mairie uniquement sur rendez-vous au 04.68.95.33.11.



APPEL AU CIVISME

Régulièrement, nous constatons que des individus sans scrupule déposent au pied des conteneurs à verre toutes sortes de déchets : palettes en bois, tondeuses, pneus... et d'autres ont probablement du mal à lever le bras pour déposer les bouteilles dans le bac de collecte.

Outre la pollution environnementale et visuelle, le fait qu'un employé de mairie se rendent sur place pour enlever ces déchets et les apportent en déchetterie représente un coût pour la commune qui est répercuté sur la population.

Certains de ces objets sont collectés devant votre porte une fois par mois et d'autres qui ne sont pas considérés « Encombrants » doivent être acheminés jusqu'en déchetterie (Trouillas ou Thuir) par vos soins, il suffit de demander un badge auprès de la mairie, l'accès en déchetterie est gratuit pour les particuliers.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

A partir du 8 novembre, les permanences du Conciliateur de Justice, M GARCIA, se tiendront à la mairie de Thuir pour les habitants de la Communauté de Communes des Aspres, tous les lundis matin, sur rendez-vous au 06.38.33.76.63.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, compétent en cas de litiges, son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Ce service est gratuit.

OBJETS TROUVES

1 Clé à l'espace de jeux du Viaduc, une clé sur l'avenue Georges Clémenceau et une bague à la Mairie.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes des Aspres exerce la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) des Communes, conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme. Ainsi, la Communauté est sollicitée par délibérations 5102021 et 522021 du 27 Octobre 2021 de la commune de BROUILLA, à poursuivre et achever la modification simplifiée n°06 ainsi que la révision du PLU qu'elle avait engagées avant cette date.

Le Conseil communautaire a accepté, par vote le 30 décembre 2021, de poursuivre la modification simplifiée n°06 ainsi que la révision du Plan Local d'Urbanisme engagées par la commune de BROUILLA, avant transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Aspres. Concrètement, après transfert des compétences à la Communauté de Communes, les Mairies ne s'occuperont plus des PLU, ce sera donc la communauté qui le fera, on parlera alors de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire).

Cette compétence PLUI permettra donc à la Communauté de Communes des Aspres, de saisir les enjeux du territoire en matière de développement, d'énergies renouvelables ou de gestion de la ressource en eau.

Les fêtes de fin d'années approchent, et malheureusement l'épidémie est toujours présente. Plus que jamais respectons les gestes barrières et soyons prudents afin de profiter de ces moments joyeux et festifs. Très bonnes fins d'années et joyeux Noël.

Mail : oppositionbrouilla@gmail.com

INFORMATIONS UTILES

DECHETS VERTS

Le dépôt pour les déchets de jardin est ouvert uniquement les 1^{er} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, inscription obligatoire en mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux... les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école de Banyuls dels Aspres (contact 06.46.08.08.84).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr>

contact : Mickaël Dejoye

06.19.36.60.67

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 11 janvier : s'inscrire avant le 7 janvier

Mardi 1^{er} février : s'inscrire avant le 28 janvier

Précision : seuls les déchets enregistrés en mairie seront évacués, dans la limite de 2m3. Tout déchet qui contient dans un véhicule doit être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie, sur rendez-vous auprès du 04.68.53.69.55

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (ordures ménagères) tous les lundis (à partir de 5h du matin)

Bac Jaune (tri sélectif) les mercredis de la semaine paire (à partir de 5h du matin), soit

mercredi 29 décembre, mercredi 12 janvier 2022, mercredi 26 janvier 2022, mercredi 9 février 2022, mercredi 23 février 2022, mercredi 9 mars 2022, mercredi 23 mars 2022.

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Nouveau : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles